



Bruxelles, le 24 mars 2025

Déclaration des syndicats européens sur la proposition Omnibus :

Une attaque directe contre les droits des travailleurs

et la responsabilité des entreprises

La Confédération européenne des syndicats (CES), la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (EFBWW), la Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme (EFFAT), la Fédération européenne du métal, chimie, énergie, mine et textile, (IndustriAll), la Fédération européenne des services publics (EPSU) et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) condamnent fermement la proposition omnibus de la Commission européenne, qui constitue une attaque directe contre la responsabilité des entreprises, les droits des travailleurs et des syndicats et la protection de l'environnement. Le Parlement européen doit rejeter ce paquet désastreux et veiller à ce que les objectifs fondamentaux de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), ainsi que de la directive sur le devoir de diligence en matière de durabilité des entreprises (CS3D) et les protections qu'elles prévoient soient préservés de ce programme de déréglementation.

Si elle est adoptée, la proposition Omnibus démantèlerait les dispositions et objectifs clés de la directive sur le devoir de diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises, la rendant inefficace. Elle retarde la mise en œuvre et l'application, affaiblit l'application de la loi, supprime les protections en matière de responsabilité civile et limite la responsabilité des entreprises aux partenaires commerciaux directs, laissant d'innombrables travailleurs, syndicats, communautés et écosystèmes vulnérables aux effets négatifs incontrôlés des activités des entreprises.

L'Omnibus : un cadeau aux entreprises au détriment des travailleurs et de la planète

Sous couvert de « simplification », cette proposition n'est rien de moins qu'une trahison des engagements de l'UE en faveur de pratiques commerciales durables, des droits de l'homme et de l'action climatique. Nous nous opposons fermement au :

- **Report d'un an des délais de transposition et d'application de la directive sur la responsabilité des entreprises**, une tactique d'obstruction flagrante qui permettra aux entreprises de se soustraire encore plus longtemps à leurs responsabilités ; en



outre, cela limite encore la portée du processus de révision en excluant les services financiers.

- **A l'élimination des dispositions relatives à la responsabilité civile**, laissant cette question à la discrétion des États membres (ce qui risque d'entraîner un « forum/court shopping » de la part des entreprises) et réduisant considérablement l'accès à la justice pour les victimes (et leurs représentants syndicaux) d'abus commis par les entreprises.
- **A la limitation des obligations de diligence raisonnable des entreprises aux seuls partenaires commerciaux directs**, ce qui permettra aux multinationales de continuer à exploiter la main-d'œuvre, et en particulier à recourir à des pratiques antisyndicales, à nuire à l'environnement et à exploiter leurs chaînes d'approvisionnement sans conséquences.
- **A la réduction supplémentaire des obligations d'engagement des parties prenantes**, qui a pour effet de réduire au silence les syndicats, les ONG et les communautés concernées tout au long des processus de diligence raisonnable, y compris dans les chaînes d'approvisionnement.
- **A l'élimination des niveaux de sanction minimaux**, qui déclenche une dangereuse course vers le bas entre les États membres, où les sanctions contre les entreprises deviennent purement symboliques.
- **A la suppression de l'obligation de mettre en œuvre des plans de transition climatique**, qui transforme ce qui devrait être une exigence contraignante en un exercice de cocher des cases dénué de sens.

Nous devons faire barrage à un processus régressif et antidémocratique

La Commission a fait adopter ce paquet de mesures omnibus de manière opaque et antidémocratique, en créant **à la hâte un nouvel ensemble de règles législatives qui ne respecte pas ses propres règles en matière d'amélioration de la réglementation. Aucune analyse d'impact n'a été réalisée et un processus de « consultation » inhabituel et arbitraire a été biaisé de manière disproportionnée en faveur des entreprises, tandis que les syndicats et la société civile ont été marginalisés.** Le revirement de la Commission en matière de droits de l'homme et ses modifications législatives font passer les entreprises et le profit avant les travailleurs et la planète, réduisent les protections existantes pour les personnes et l'environnement, et font passer les intérêts commerciaux spécifiques avant l'intérêt général.

Le mépris flagrant de la Commission européenne pour les procédures régulières, la transparence et la consultation démocratique révèle ses véritables priorités : céder aux pressions des entreprises tout en écartant les travailleurs et les protections



environnementales. Ces tractations en coulisses sapent la crédibilité du processus législatif de l'UE et créent un dangereux précédent.

Nous appelons la Commission européenne à retirer immédiatement la proposition Omnibus et à s'engager dans un processus de consultation approprié et inclusif afin de développer une approche commune pour rationaliser les normes de reporting. Il y a de la place pour une véritable simplification, mais pas pour la déréglementation.

Revendications syndicales : Retirez l'Omnibus maintenant !

Le Parlement européen doit prendre des mesures décisives pour empêcher cette attaque contre la responsabilité des entreprises et les droits des travailleurs. Nous exhortons les députés européens à :

1. **Voter contre la proposition Omnibus** et bloquer toute tentative d'affaiblir la directive sur la publication d'informations non financières et la directive sur la responsabilité sociale des entreprises, y compris toute tentative de retarder sa mise en œuvre.
2. **Exiger la mise en œuvre intégrale de la directive sur la publication d'informations non financières telle qu'elle a été adoptée**, sans revenir sur la responsabilité des entreprises.
3. **Veiller à ce que les droits de l'homme et la protection de l'environnement restent non négociables** dans le cadre de la durabilité de l'UE.
4. **Rejeter toute nouvelle tentative de déréglementation qui porterait atteinte aux droits des travailleurs et à la protection sociale en Europe.**
5. **Demander à la Commission européenne de publier les lignes directrices de transposition et d'autres mesures de soutien conformément à la CS3D.**

L'Union européenne ne doit pas devenir un terrain de jeu pour les intérêts des entreprises au détriment des droits fondamentaux et de l'État de droit. C'est un moment décisif pour le Parlement européen : les députés européens se tiendront-ils aux côtés des travailleurs, des syndicats et de la société civile ? Ou céderont-ils à la pression des entreprises et approuveront-ils sans discussion un recul des progrès ?

La réputation de l'Europe en tant que leader mondial en matière de droits de l'homme, de durabilité et de concurrence loyale est en jeu. Il est temps d'agir.
